Chariot de travail Marque (Vhc.spécial) +) FUCHS	F 50 M Moteur: DEUTZ F41	I	he d'homologation n ^o 5265 04				
MOYENS D'IDENTIFICATION "FUCHS 50 M" à droite, latéralement + à l'arrière à gauche du véhicule "F 50 H" sur plaquette du constructeur, à droite, à l'avant latér. sur châssis Numéro du chassis frappé à droite, à l'avant latér, sur châssis + sur plaquette du constructeur Signe d'identification du moteur frappé "F41, 912" à droite, latér, sur bloc, plaquette rivée Constructeur J. FUCHS KG, Rad Mingoldsheim (D) Importateur Käslin AG., Siebnen							
CHASSIS Nombre d'essieux 2 Nombre de roues 8 Entraîne Direction à gauche, hydrostat. Assistance h' Frein de service hydr. AV=disques. AV+AR s.différe Frein auxiliaire méc.exp.int.vis ss fin (dans Frein stationnt+levier av.secteur. à câble Transmission mécanique Nomb Blocage differ. — Crochet rem. à broche vi CARROSSERIE Forme excavatrice No S/pneumatiques Toit ouvert Nombre de places : Total 1; AV — ; milieu — ; AR —	Marque DEUT? Type F4L C Position arric Alésage 100 Cylindr. 3768 CV-puiss. 67 Refroidissement	ere Nombre cyl. 4 Course 120 cm ³ CV-Impot 19,19 (DIN) à 2500 t/m air (A) à 2600 t/m					
DIMENSIONS Voie Diam. braquage G 11,7 DR 11,6	Charge p. essie	8,25-20 10PR eu9760(5,75)	Arrière TOTAL 5830 12000 				

EQUIPEMENT §)	Equipement électrique12	v	INDICATIONS POUR LE PERMIS DE CIRCULATION			
	Avertisseur optique		Genre Chariot de travail (Vhc.spécial			
Feux de croisement 2/HELLA K11078 reux de position2/ds. phares		Marque & type FUCHS F 50 M				
	r flèche AVS Feux de brouillard		Noteur DEUTZ F 4 L 912			
	ectrique (1-ton) Niv. sonore		Homologation no CH 5265 04			
	ectrique Lave-glace		Forme de la carr. excavatrice			
Feux arrières 2/con	nbinés Catadioptres2/sép.	rougeØ 70				
Feux stop 2/cor	nbinés Feux de recul	-	Places ass. : Total (avant)			
	sép. au centre Plaque forme l		Poids à vide 12000 Carburant D			
	tér. Indic. vitesse		Charge utile CV 19.19 Cylindrée 2 (03 cm			
	4/avec lampe-témoin		Poids total 12000 Poids de			
av jaune	latér ARrou	ge	l'ensemble			
Avert. clign.	Lampes de travail 2/8	v.lampe-				
l/cale d'arrêt	23 <u>0x185x155 mm</u>	<u>témoin</u>				
+) Comme remorque de travail, voir AH CH 9267 02 Genre d'exception: Porte-à-faux avant dep. le volant = 3500 mm (dans la position la plus courte (3) Hautour des feux admise pour raisons techniques. A partir du 1.1.1970, monter à l'avant 2 feux de gabarit blanc et à l'arrière 2 feux de gabarit rouge, conformes aux prescriptions.						
	permis de circulation, pag					
- Surveillance par convoyeur ou par bonne visibilité avec 2 miroirs à vision latérale à						
l'avant.						
- Chariot supérieur, flèche et bras de travail doivent être assurés. - Enroyage jaune/noir à l'arrière du vhc. et sur panneau fixé à la flèche avec feu de						
- maharit.	nori a ratificio su vice o	o con janan	idad 11ko d 12 11collo dvec 1ca de			
- Porte-A-faux admis pour course de transfert = 3500 mm depuis le volant vers l'avant.						
Lieu et date de l'expertise Remplace FH CH 5265 04 du 5.12.69 La commission d'expertise						
GREWCHEN, 5.12.1969 C.V. puissance (DIN)						

	Chariot de travail (Vhc. spécial)	Marque FUCHS	F 50 M moteur DEUTZ F4L 912	Fiche d'homologation no CH 5265 04		
		CARTE CO	MPLEMENTAIRE	I		
Complément du 3.2.71 - Mi						
	<u>Désignation du type</u>	: à partir du No d	e châssis 67 225 = F 50	ou F 50 M		
3	Identification	: "F 50" ou "F 5	0 M" sur plaquette du const	tructeur, à droite,		

à l'avant, latéralement sur le cadre.